



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30848

## Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'elle avait posée le 7 novembre 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marguerite Lamour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'aide susceptible d'être apportée aux malades frappés du diabète, et plus particulièrement les jeunes diabétiques. Une association, reconnue d'utilité publique, l'A.J.D. (l'Aide aux Jeunes Diabétiques), a été créée depuis 1956 et a pour but d'aider les jeunes et leur famille à vivre le mieux possible avec le diabète. Interrogée par des adhérents à cette structure, elle souhaite connaître l'aide que l'État apporte au fonctionnement de l'A.J.D. , et notamment le soutien susceptible d'être donné à la structure pour ce qui est notamment de l'organisation des centres de vacances que l'A.J.D. met en place et qui accueillent chaque année plus d'un millier d'enfants diabétiques.

## Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux États-Unis. En France, on dénombre environ 2,5 millions de personnes diabétiques soit une prévalence de 3,95 % en 2007. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique tout comme les programmes d'actions de prévention et de suivi du diabète visent à améliorer sa prise en charge et à lutter contre les complications de cette maladie. Le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007 instaure un axe pour faciliter la vie quotidienne des malades, développer un accompagnement personnalisé et impliquer les aidants dans certains gestes de la vie quotidienne. L'Association française des diabétiques (AFD) et l'Aide aux jeunes diabétiques (AJD) s'étaient associées aux groupes de travail lors de l'élaboration du plan, notamment sur la mesure de la qualité de vie des diabétiques et des actions de santé publique ayant un impact en ce sens. L'AJD assure à ce titre une écoute et apporte des réponses aux enfants et à leurs familles, en particulier sur les questions de vie quotidienne, les activités scolaires et extrascolaires. L'enfant devant comprendre que certains objectifs sont nécessaires à l'équilibre de son diabète, l'éducation thérapeutique permet d'acquérir une formation adaptée. L'organisation de centres de vacances contribue ainsi au développement d'un savoir-faire dans lequel le patient devient acteur de sa santé. Le ministère chargé de la santé a proposé lors du Salon du diabète qui s'est tenu au mois de novembre 2008 des actions concrètes en termes d'éducation thérapeutique et de programme d'accompagnement des maladies chroniques qui ont été intégrées dans le projet de loi « hôpital patients santé et territoires » (HPST), actuellement en discussion devant le Parlement. La Haute Autorité de santé (HAS) a publié de nombreuses recommandations en matière de dépistage, de prise en charge thérapeutique, de suivi et de prévention des complications.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30848

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire** : Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 septembre 2008, page 7951

**Réponse publiée le** : 23 juin 2009, page 6214